

Club des conventionnés

Jeudi 16 mai 2024 de 9h30 à 14h

- 1) Tour de table et actualités
- 2) Présentation de Cap emploi par Bénédicte LEROY
- 3) La place de la politique handicap au sein de la politique RH
- 4) Les défis du référent handicap
- 5) Rapport de la Cour des Comptes sur le FIPHFP
- 6) Divers

Liste des employeurs conventionnés en Normandie



- | | |
|--|---------------------------------|
| 1) CHU Caen | 11) Conseil départemental 76 |
| 2) EPSM Caen | 12) Région Normandie |
| 3) CHU Rouen | 13) Ville du Havre |
| 4) CH Le Havre | 14) Ville de Rouen |
| 5) IDEFHI | 15) Rouen métropole |
| 6) CH Fécamp | 16) GIP LABEO |
| 7) Conseil départemental du Calvados | + les ministères |
| 8) Caen La Mer | A venir |
| 9) Evreux Portes de Normandie | Université de Caen |
| 10) Conseil départemental de la Manche | Conseil départemental de l'Orne |
| | Centre Hospitalier du Rouvray |

1) Tour de table et actualités



kristelle.theophile@metropole-rouen-normandie.fr

loic.palomba@cdg76.fr

natacha.capron@ch-havre.fr

lucas.simeon@rouen.fr

Gaelle.CRETIEN@normandie.fr

amandine.leboulch@ch-lerouvray.fr

anne-christine.amaral@ch-lerouvray.fr

benedicte.delabarre@ch-lerouvray.fr

clemence.sabalic@justice.fr

gaelle.ferreira@normandie.gouv.fr

j.dekimpe@anhf.fr

c.rouby@anhf.fr

Nouani.Kinouani@idefhi.fr

Caroline.LANGLOIS@idefhi.fr

sandrine.boulard@eure.gouv.fr

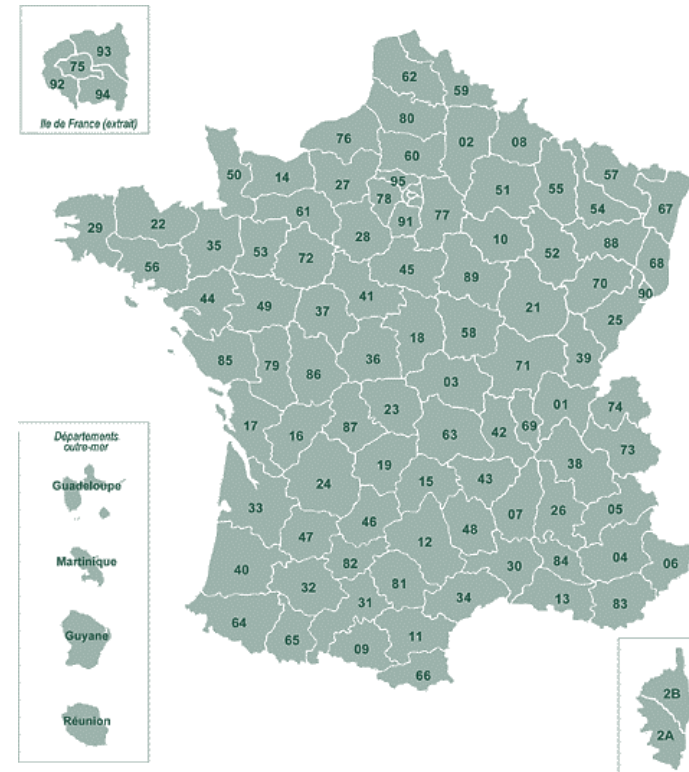
murielle.mellot@eure.gouv.fr

Isabelle.Poilve@chu-rouen.fr

Nathalie.Gastebois@chu-rouen.fr



Un réseau de 98 Organismes de placement spécialisés présent sur l'ensemble du territoire national qui apporte **un service de proximité, une expertise et une réponse adaptée aux besoins des travailleurs handicapés et des employeurs publics et privés.**



Les missions de Cap emploi s'adressent :

- ▶ **Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (article L5212-13 du code du travail) et **orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens**. Quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants.
- ▶ **Aux employeurs** privés et publics quel que soit leur effectif.

Les missions de l'OPS : Accompagnement vers l'emploi
Demandeurs d'emploi

Au service des personnes handicapées :

- ▶ **Bénéficiaire d'un accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet professionnel**, notamment dans le cadre du Conseil en évolution professionnelle (CEP).
- ▶ **Faciliter la recherche d'emploi** : identifier ses compétences, rédiger un CV et une lettre de motivations, sélectionner des offres, entrer en relation avec l'employeur, aider à l'intégration dans l'entreprise, identifier les moyens de compensation pour adapter la situation de travail...
- ▶ **Suivi durable en emploi** pour consolider les actions entreprises par le Cap emploi avec l'employeur et/ou la personne et sécuriser le parcours professionnel.

Au service des employeurs privés et publics :

- ▶ **Informé et sensibiliser** sur l'emploi des personnes handicapées.
- ▶ **Identifier et valider les besoins** de l'employeur et **proposer un plan d'actions concerté**.
- ▶ **Accompagner dans tout le processus de recrutement**, de l'identification des postes, compétences et contraintes associées, à la recherche et présentation de candidatures ciblées, jusqu'à l'intégration du salarié en entreprise ou dans l'établissement.
- ▶ **Proposer et mobiliser des aides et mesures** de droit commun ou spécifiques en fonction des besoins de l'employeur et de la personne notamment dans l'identification et la mise en œuvre de la compensation en lien avec le handicap de la personne.

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI PRÉSENTENT

Le lieu UNIQUE d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap

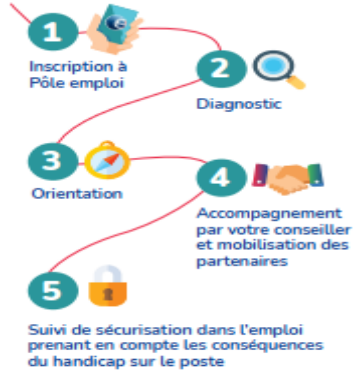


1 lieu unique : l'agence Pôle emploi, pour rencontrer votre conseiller référent.

et bénéficier d'**1** offre de services intégrée.



Une expertise Pôle emploi et Cap emploi mobilisable à tout moment du parcours



Votre accompagnement personnalisé ajusté à vos besoins

Vous êtes accompagné par un **conseiller référent** (conseiller Cap emploi ou Pôle emploi en fonction de votre situation) qui mobilise **l'ensemble des expertises du Lieu Unique d'Accompagnement (LUA)** :

- accompagnement dans la recherche d'emploi,
- mobilisation des aides,
- élaboration de projets de formation,
- adaptation au poste de travail, compensation du handicap,
- etc.



CAP EMPLOI

Handicap, recrutement et maintien

PÔLE EMPLOI ET CAP EMPLOI
PRÉSENTENT

Le lieu UNIQUE d'accompagnement

pour vos recrutements de personnes en situation de handicap



1 lieu unique : l'agence
Pôle emploi, pour des
démarches simplifiées.

et bénéficier d'**1** offre
de services intégrée.



Une **expertise** Pôle emploi et Cap emploi mobilisable lors de
tout recrutement ou d'un besoin de maintien dans l'emploi



- des informations sur l'emploi et le handicap



- un accompagnement pour vos recrutements



- des conseils et des services pour la compensation du handicap
(adaptation du poste et intégration du collaborateur)

- un accompagnement par un conseiller Cap emploi pour le maintien
dans l'emploi d'un de vos collaborateurs en situation de handicap

CAP
EMPLOI

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

pôle emploi

Les missions de l'OPS : Accompagnement dans l'emploi
*Salariés, agents de la fonction publique, travailleurs
indépendants*

Au service des personnes handicapées :

- ▶ **Trouver des solutions adaptées pour conserver son activité** en tenant compte de l'état de santé de la personne : recherche et mise en œuvre d'une solution pour conserver son emploi en lien avec le médecin du travail et l'employeur ou envisager une reconversion professionnelle.
- ▶ **Informé, conseiller, accompagner dans un projet d'évolution professionnelle** construit par et avec le travailleur handicapé (CEP).
- ▶ **Informé, conseiller, accompagner dans un projet de transition professionnelle interne ou externe** afin de prévenir une perte d'emploi pour le travailleur handicapé.
- ▶ **Suivi conventionnel** afin de consolider les actions entreprises par le Cap emploi avec la personne et/ou l'employeur dans le cadre d'un maintien dans l'emploi réussi.

Au service des employeurs privés et publics :

- ▶ **Maintenir dans l'emploi un collaborateur** dont l'état de santé pose des difficultés dans l'exercice de son activité professionnelle : recherche et mise en œuvre d'une solution en lien avec le médecin du travail.

L'équipe

Une Direction en charge du pilotage stratégique de l'OPS conformément à la Convention SIEG et à la Convention de partenariat.

Une responsable d'équipe en charge du fonctionnel de l'OPS et du développement des partenariats

Une équipe spécialisée, notamment dans les différentes déficiences et dans la gestion de situations de handicap complexes, permettant de répondre aux besoins des personnes qu'il accompagne et des entreprises :

- ▶ 6 Conseillers emploi en charge de la délivrance de l'offre de services aux personnes et aux employeurs, référents d'une des 6 agences Pôle emploi du territoire et en charge du CEP de niveau 2 et 3 pour les DEBOE
- ▶ 1 Référent Handicap Entreprise et référente Alternance
- ▶ 1 Référente Handicap Formation
- ▶ 1 Ergonome
- ▶ 1 Psychologue
- ▶ 1 Alternante psychologue de l'orientation
- ▶ 2 Chargés de mission maintien dans l'emploi
- ▶ 2 Conseillers en évolution et transition professionnelle

CAP EMPLOI 14

Handicap, recrutement & maintien

4-6 rue Ferdinand Buisson
14280 St Contest
Tel : 02 31 93 24 24

CAP EMPLOI 50

Handicap, recrutement & maintien

173 rue Antoine Lavoisier, 50180 Agneaux - 02.33.72.55.10
8 Parc de la Baie, 50300 Le Val St Père - 02.33.72.55.20
Place Jean Moulin, 50100 Cherbourg en Cotentin - 02.33.72.55.15

CAP EMPLOI 27

Handicap, recrutement & maintien

32 rue Politzer, 27000 Evreux
Antenne de Val de Reuil - 101 rue Grande
Autres sites : Vernon, Bernay, Pont Audemer

CAP EMPLOI 61

Handicap, recrutement & maintien

48 Rue Lazare Carnot, 61 000 Alençon
Autres sites de délivrance du CEP : Flers, La Ferté, L'Aigle, Argentan,
Mortagne.
Tel : 02 33 31 01 31

CONTACTS

CAP EMPLOI NORMANDS

CAP EMPLOI 76 ROUEN DIEPPE

Handicap, recrutement & maintien

22 place Gadeau de Kerville, 76100 Rouen
Tel : 02 35 03 74 68

CAP EMPLOI 76 LE HAVRE

Handicap, recrutement & maintien

58 Rue du Général Chanzy, 76600 Le Havre
Tel : 02 35 22 71 21

3) La place de la politique handicap au sein de la politique RH



- Témoignages et discussions sur **les enjeux et les motivations** en faveur de la politique handicap, y compris les arguments qui ont convaincu les décideurs.
- Échanges sur les objectifs et **les résultats attendus ou observés** de la mise en œuvre de leur politique handicap, de l'importance de la structurer et des résultats.



4) Les défis du référent handicap

- Témoignage **d'un référent handicap** sur son expérience au sein de l'organisation, y compris la manière dont il a trouvé sa place et les aptitudes nécessaires.
- Discussion sur les **difficultés** qui peuvent être rencontrées et les **stratégies** pour stabiliser la fonction de Référent compte tenu du taux de rotation élevé des Référents handicap.

Rappel des outils de gestion des conventions

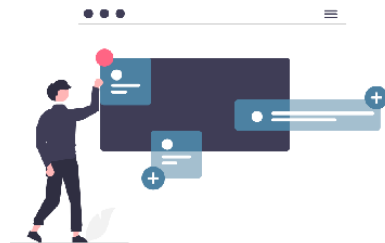


Guide d'utilisation - Service de conventionnement auprès du FIPHFP

29 mars 2023

Guide d'utilisation

Service de conventionnement auprès du FIPHFP



Date de dernière modification : 29 mars 2023



Page 1 sur 23





4 fiches

Service de conventionnement auprès du FIPHP Mes dépenses

Date de dernière modification : 29 mars 2023

Sommaire

I- Conditions d'accès à « Mes dépenses »	2
1. Onglet « Liste des dépenses »	3
4.1 Tableau de la liste des dépenses	4
4.2 Utilisation des filtres	5
4.3 Supprimer une dépense	6
4.4 Onglet « Gestion du budget »	7
5. Détail d'une dépense	8
5.2 Supprimer une dépense	9
5.3 Reprendre la saisie d'une dépense	11
6. Saisie d'une dépense	12
6.2 Étape 1 – Aides et bénéficiaires	13
▪ Période de la dépense	13
▪ Type d'aide	14
▪ Sélection de l'aide	15
▪ Sélection de l'axe	16
▪ Montant de la dépense	16
▪ Part Employeur	20
6.3 Étape 2 – Pièces justificatives	20
6.4 Étape 3 – Confirmation de la dépense	22
7. Annexes	24
7.2.1 Statuts des dépenses	24

Service de conventionnement auprès du FIPHP Dépôt du dossier de convention

Date de dernière modification : 29 mars 2023

Sommaire

I- Ouverture du service de saisie d'une convention	2
II- Processus de saisie du dossier de convention	3
A. Démarrer la complétion de son dossier de convention	3
B. Tableau de bord de la convention	4
C. Rubrique Employeur	5
a. Rubrique Objectifs d'évolution du taux d'emploi	5
b. Rubrique Objectifs de maintien en l'emploi	7
c. Rubrique Objectifs de recrutement	7
d. Rubrique Plan d'action financier employeur	7
D. Rubrique CDG	8
a. Rubrique Objectif d'insertion	8
b. Rubrique Objectif qualification des acteurs	8
c. Rubrique Plan d'action financier CDG	8
E. Autres rubriques	8
a. Rubrique Identification de l'employeur	8
b. Rubrique Calendrier de la convention	11
c. Rubrique Pièces jointes	11
d. Rubrique Références bancaires	11
e. Rubrique Synthèse	12
III- Validation du dossier de convention	14

Service de conventionnement auprès du FIPHP Coordonnées de la personne en charge du suivi de la convention

Date de dernière modification : 16 mars 2023

Sommaire

1. Condition d'accès à « Coordonnées de la personne en charge du suivi de la convention »	2
2. « Coordonnées de la personne en charge du suivi de la convention »	4
2.1. Modification des coordonnées de la personne chargée du suivi de la convention	4
2.2. Annulation des modifications	6
2.3. Validation des modifications	7

Service de conventionnement auprès du FIPHP Correction d'un dossier de convention, suite à une demande de corrections lors de l'instruction

Date de dernière modification : 29 mars 2023

Sommaire

1. Notification d'une demande de correction du dossier	2
2. Détail d'un dossier au statut : Demande de correction	3
3. Modification de son dossier de convention suite à une demande de correction	5
3.1. Corriger mon dossier	5
3.2. Valider mon dossier après correction	6

Webinaire



Replay du webinaire du 18 janvier 2023 à destinations des employeurs publics sur la dématérialisation du suivi des conventions :

<https://www.youtube.com/watch?v=M2ROXXMgH0A>

5) Rapport Cour des Comptes sur le FIPHFP



Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Rapport d'observations définitives de la
Cour des comptes

Mars 2024

Une gestion de la



SYNTHESE

Un renouveau des instances du FIPHFP qui doit permettre de consolider son positionnement et de renforcer son utilité



- La situation financière s'est redressée grâce à la progression des recettes
- L'EP a renforcé sa notoriété, en particulier auprès de la FPT, grâce notamment au relais efficace des DTH
- Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap continue à augmenter
- Le comité national et la direction du fonds ont été renouvelés en 2022-2023



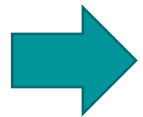
La Cour des comptes préconise la mise au point d'une stratégie opérationnelle d'intervention pour le FIPHFP

SYNTHESE

Une situation financière excédentaire qui pose la question de l'emploi des réserves accumulées et doit permettre une prise en compte plus équilibrée des trois fonctions publiques



- Le comportement des employeurs publics, la limitation des déductions dont bénéficie la FPE et l'augmentation des volumes de contrôle ont permis au FIPHFP de percevoir des recettes abondantes, de dégager des résultats excédentaires en 2021 et 2022 et d'augmenter de façon inédite ses réserves
- La question de l'utilisation de ces excédents au profit d'autres actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap mérite d'être posée
- La FPH ne bénéficie pas des dépenses d'intervention du fonds à hauteur de celles autres fonctions publiques



La Cour des comptes préconise l'élaboration d'un plan stratégique d'utilisation des réserves, la démonstration plus claire de l'utilité des financements du FIPHFP pour le recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap, une meilleure communication par le FIPHFP auprès de la FPH sur son offre et une amélioration des enquêtes de satisfaction, notamment auprès des bénéficiaires finaux.



SYNTHESE

Des actions directes envers les employeurs qui marquent le pas de 2017 à 2022



- La part des aides directes et la part des conventions dans le total des dépenses d'intervention a enregistré une baisse
- L'impact final de l'action du FIPHFP est trop peu étudié et ne permet pas de valider l'utilité de ses financements ni de les prioriser selon leurs résultats
- Les conventions doivent inciter au recrutement plutôt que financer majoritairement le maintien dans l'emploi



La Cour des comptes préconise d'alléger les modalités de sollicitation et d'instruction des aides, de simplifier la procédure de conventionnement, d'évaluer l'efficacité de chacun des types d'action du FIPHFP et d'évaluer l'impact global de l'action du FIPHFP sur le taux d'emploi.



ZOOM SUR L'ORGANISATION TERRITORIALE (pages 14-15)

- L'ensemble des missions des DTH et l'étendue de leur périmètre d'action constituent une charge importante pour une seule personne
- La professionnalisation des DTH, qui s'est accompagnée de tâches de reporting supplémentaires, et la réorganisation en grande région ont conduit à alourdir cette charge de travail.
- Des progrès ont été accomplis s'agissant de l'expertise requise pour être DTH et de leur formation dans le champ du handicap
- Des prestataires Handipacte sont venus appuyer l'action des DTH
- Mais le fait que le DTH soit seul constitue une fragilité



La Cour des comptes préconise de garantir la continuité de présence du DTH en toute hypothèse.





Recommandation n°1 (FIPHFP)

Elaborer un plan stratégique opérationnel en lien avec les orientations de la convention d'objectifs et de gestion (actuelles et à venir)

Actions engagées

- Lancement début 2024 de l'élaboration d'un plan stratégique
- Démarrage des travaux relatifs à l'élaboration de la prochaine COG FIPHFP-Etat-Caisse des dépôts et consignations



Recommandation n°2 (FIPHFP)

Resserrer les liens institutionnels et partenariaux avec la fonction publique hospitalière afin de mieux servir ses besoins propres

Actions engagées

- Poursuite du déploiement du partenariat avec la FHF et installation de nouveaux référents handicap mutualisés
- Lancement début 2024 d'un groupe de travail du comité national portant sur les actions à mettre en œuvre pour que la Fonction publique hospitalière mobilise davantage les aides et conventions du FIPHFP



Recommandation n°3 (FIPHFP)

Alimenter au moyen d'enquêtes régulières incluant notamment des agents des fonctions publiques travailleurs handicapés un baromètre de satisfaction de l'offre de services du FIPHFP

Actions engagées

- Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des employeurs publics à l'automne 2023
- Dispositif d'enquêtes à renforcer dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de gestion FIPHPF-Etat-Caisse des dépôts



Recommandation n°4 (FIPHFP, CDC)

Chiffrer les gains potentiels résultant de la modernisation des applicatifs et en tirer les conséquences en termes de coût de gestion pour 2024 et pour la période de la prochaine convention d'objectifs et de gestion

Actions engagées

- Baisse du coût de la gestion administrative par la CDC d'ores et déjà actée dans le cadre du budget initial 2024 du FIPFHP adopté par le Comité national de novembre 2024
- Recommandation à prendre en compte dans le cadre de la prochaine convention d'objectifs et de gestion FIPHPF-Etat-Caisse des dépôts



Recommandation n°5 (FIPHFP)

Alléger les modalités de sollicitation et d'obtention des aides du catalogue, notamment – en relevant le plafond, - en autorisant les demandes multiples, - en engageant tout ou partie de la dépense d'aide ponctuelle a priori

Actions engagées

- Propositions émises dès 2023 par le comité des usagers réunissant des agents publics en situation de handicap et des référents handicap de proximité, actuellement examinées par les commissions et le Comité national du FIPHFP
- Travaux sur la rénovation des aides du FIPHFP à engager dans le cadre de la prochaine convention d'objectif et de gestion FIPHFP-Etat-Caisse des dépôts



Recommandation n°6 (FIPHFP)

Simplifier les conventions triennales bilatérales afin de mieux tenir compte des besoins, de la taille et de la capacité à faire des employeurs publics et de faciliter leur renouvellement

Actions engagées

- Expérimentation pour certains employeurs publics de taille significative d'une convention sur 4 ans dans le cadre d'un renouvellement de convention
- Travaux sur la rénovation des conventions du FIPHFP engagés en 2024



Recommandation n°7 (FIPHFP)

Evaluer l'efficacité de la dépense d'intervention par type d'actions conduits (offre catalogue, convention bilatérale triennale avec un employeur, actions intermédiées en partenariat)

Actions engagées

- Recommandation à prendre en compte dans le cadre de la prochaine convention d'objectif et de gestion FIPHFP-Etat-Caisse des dépôts en mobilisant les services experts de l'Etat



Recommandation n°8 (FIPHFP)

Obtenir un compte-rendu précis des actions co-financées par le FIPHFP et mises en oeuvre par l'Agefiph et par Pôle emploi dans le cadre de leurs partenariats respectifs

Actions engagées

- Réalisation en 2023 d'une évaluation du partenariat FIPHFP-Agefiph
- Recommandation prise en compte dans le cadre de l'élaboration du nouveau partenariat 2024-2027 entre le FIPHFP et l'Agefiph, notamment à travers la mise en œuvre d'indicateurs de suivi
- Elaboration fin 2023 d'indicateurs relatifs à l'accompagnement par le service public de l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers le secteur public
- Recommandation à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de la prochaine convention quinquapartite entre l'Etat, le FIPHFP, l'Agefiph, France Travail et Chéops





Recommandation n°8 (FIPHFP)

Obtenir un compte-rendu précis des actions co-financées par le FIPHFP et mises en oeuvre par l'Agefiph et par Pôle emploi dans le cadre de leurs partenariats respectifs

Actions engagées

- Réalisation en 2023 d'une évaluation du partenariat FIPHFP-Agefiph
- Recommandation prise en compte dans le cadre de l'élaboration du nouveau partenariat 2024-2027 entre le FIPHFP et l'Agefiph, notamment à travers la mise en œuvre d'indicateurs de suivi
- Elaboration fin 2023 d'indicateurs relatifs à l'accompagnement par le service public de l'emploi des demandeurs d'emploi en situation de handicap vers le secteur public
- Recommandation à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration de la prochaine convention quinquapartite entre l'Etat, le FIPHFP, l'Agefiph, France Travail et Chéops



6) Divers



Programme Handi Pacte Normandie	Année 1 (2024) 11 actions
1) Club des conventionnés	Caen (16 avril) Rouen (16 mai)
2) Outil réseau des correspondants handicap	Mars
3) Atelier Handi'form 1	Octobre à préciser
4) Web 1 MDPH	25 mars
5) Web 2 Nouvelles PAS	30 avril
6) Web 3 Handicap psy	23 mai
7) Web 4 Sensibilisation des CSA	27 juin
8) Web 5 Diagnostic H et E	Sept. à préciser
9) Web 6 SEEPH	Octobre à préciser
10) Web 7 9/10 du FIPHFP	Nov. à préciser
11) Zoom partenaires	Au fil de l'eau

CATALOGUE DES ACTEURS LOCAUX



Edition Juin 2024



SOMMAIRE

INSTITUTIONNELS

FIPHFP

PFRH

PRITH

CDG

MDPH

SOUS-TRAITANCE

ESAT

Entreprises Adaptées

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Cap emploi (maintien)

Comète

Médecine du travail

FORMATION

ANFH

CNFPT

CFA

ESRP

Universités

RECRUTEMENT

Cap emploi (insertion)

Pôle emploi

Missions locales

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

Inclu'Pro

Etudes ergonomiques

PAS

DEA

ALFEPH

RHF



Info sur l'annuaire des correspondants handicap de Normandie.



SOMMAIRE

1) Fonction Publique d'Etat	page 4
- Directions Régionales	page 4
- Préfectures (SGCD)	page 8
- Directions Départementales du Calvados	page 9
- Directions Départementales de l'Eure	page 10
- Directions Départementales de la Manche	page 11
- Directions Départementales de l'Orne	page 12
- Directions Départementales de Seine-Maritime	page 13
- Universités et CROUS	page 14
- Ecoles d'enseignement supérieur	page 15
2) Fonction Publique Hospitalière	page 16
- Département du Calvados	page 16
- Département de l'Eure	page 18
- Département de la Manche	page 19
- Département de l'Orne	page 21
- Département de Seine-Maritime	page 23
3) Fonction Publique Territoriale	page 25
- Département du Calvados	page 25
- Département de l'Eure	page 28
- Département de la Manche	page 30
- Département de l'Orne	page 33
- Département de Seine-Maritime	page 35



Les capsules vidéo



Dix thématiques sont traitées :

- Le décompte de sécurité sociale obligatoire
- Comment solliciter l'aide au transport ?
- La Formation PPR ou reclassement ?
- La validité des pièces
- A quoi ça sert et comment remplir un tableau de surcoût ?
- Qu'est-ce que le paiement échelonné ?
- Le paiement échelonné pour l'apprentissage
- La préconisation médicale
- Déposer les pièces de votre dossier

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLZOO21aL4Lebhdwc9-KSbk0MwSHa0h8VC>

SEEPH



LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP annoncent le thème de la 28ème Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

Pour la 28ème Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), qui se déroulera **du lundi 18 au dimanche 24 novembre 2024**, LADAPT, l'Agefiph et le FIPHFP proposent de s'engager, de débattre et mettre en valeur des actions dans toute la France autour de la thématique :

« Handicap et parcours professionnel : Comment assurer une vraie égalité des chances ? »

Nos visuels de la SEEPH

Notre charte graphique et le logo choisis en 2022 qui symbolise **l'articulation de l'écosystème de l'emploi des personnes en situation de handicap**. Il rassemble les couleurs des trois organisations et invite toutes les parties prenantes de la SEEPH à **participer collectivement à l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées**.



Communication commune



Communication spécifique LADAPT



Communication spécifique AGEFIPH



Communication spécifique FIPHFP

2 anniversaires en 2025



- 1) 50 ans de la loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées



- 2) 20 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



Les PAS deviennent Appui Spécifiques



Pour les employeurs publics conventionnés et les CDG conventionnés, ils peuvent prescrire directement les prestations « Appui spécifiques » via la plateforme <https://aides-financieres.agefiph.fr/professionnels/s/login/> rubrique Déposer une demande puis Demande de services et Service Appuis Spécifiques